Publié le : 19/09/2025

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250911-DE2025_90-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le cinq septembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Gwenaëlle AOUTIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Julie POUPART, Mme Gwendoline FELIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-90- AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT SCEA DE LA NAVETTE A JUGON-LES-LACS

Vu la demande présentée le 14 avril 2025, et complétée le 11 juin 2025, par la SCEA DE LA NAVETTE en vue d'effectuer à Jugon-Les-Lacs lieu-dit « La Roterie » :

- l'installation d'un site d'élevage porcin de 1980 animaux équivalents en remplacement de deux sites vétustes qui seront mis à l'arrêt ("La Ville es Buret" et "La Grenette" à Jugon-les-Lacs) ;
- la construction d'un bâtiment d'élevage et d'une fosse couverte ;
- la mise à jour du plan d'épandage commun avec l'élevage porcin du site "La Ville Josse";

Vu l'avis de l'inspecteur de l'environnement du 17 juin 2025 ;

Considérant que l'installation, soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à un arrêté d'enregistrement assorti, le cas échéant, de prescriptions particulières.

Une consultation du public de quatre semaines du 1er septembre 2025 au 29 septembre 2025 est ouverte dans la commune de Jugon-Les-Lacs sur la demande présentée par la SCEA DE LA NAVETTE, installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 21021 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, afin d'être autorisée à exploiter un élevage porcin lieu-dit « La Roterie » Dolo à Jugon-Les-Lacs.

Considérant la mise aux normes de cet élevage porcin, le Conseil Municipal, par 17 voix pour (le projet étant porté par un membre de sa famille, Eric Moisan ne prend pas part au vote), donne un avis favorable à cette demande sous réserve d'une intégration paysagère des bâtiments. Le Conseil Municipal s'interroge également sur le devenir des bâtiments existants sur les anciens sites d'exploitation.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS Côtes-d'Armor 22

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh